

Inscrivez-vous à « Bordeaux à vos côtés »

du 2 septembre au 31 décembre 2020

Bénéficiez de forfaits (€) pour vos animations / dégustations chez vos clients français et belges.

Afin de soutenir la reprise de l'activité de la filière des vins de Bordeaux, nous avons mis en place avec le CIVB l'opération « Bordeaux à vos côtés ».

Son objectif est d'accompagner financièrement, viticulteurs, négociants et caves coopératives pour que vous alliez massivement sur le terrain entre septembre et décembre 2020 réaliser des animations/dégustations chez vos distributeurs français et belges.

Chaque entreprise pourra bénéficier d'un maximum de **4 forfaits journaliers** (dont maximum 2 en Belgique) selon la localisation du point de vente où l'animation sera réalisée à savoir :

Forfait Gironde 1 jour	Forfait Nouvelle Aquitaine (hors Gironde) 1 jour	Forfait France (hors Nouvelle Aquitaine) 1 jour	Forfait Belgique 1 jour (max. 2 /entreprise)
25€ HT	75€ HT	125€ HT	150€ HT

Conditions de participation

1. Etre producteur en AOC Bordeaux & Bordeaux Supérieur
2. Vous pouvez utiliser ces forfaits du **2 septembre au 31 décembre 2020**
3. Les animations doivent être réalisées par les viticulteurs, négociants, adhérents des caves coopératives, le but de cette opération est de montrer les Hommes et Femmes qui font Bordeaux. Vous ne pouvez pas avoir recours à des animateurs.
4. **Vous pourrez réaliser des animations dans l'établissement de votre choix en France et en Belgique.** Les circuits éligibles sont :
5. **Les cavistes indépendants ou chaînés** (Nicolas, Cavavin, Intercaves, V&B, Cash Vin etc.)
6. **La grande distribution** (Hypermarché, Supermarché, Proxi, magasins Bio)
7. **Le CHR** (Cafés, hôtels, Restaurants, Bar à vins, Caves à manger) par des viticulteurs ou négociants. Ne sont pas éligibles les autres circuits de vente : maison de vins, salons de particuliers, marchés.
8. **Grossistes** (C10, France boissons etc) et le **Cash & Carry** (Metro)
9. En cas de reprise du Covid ou d'une réglementation trop stricte sur les gestes barrières, l'opération pourrait être annulée/reportée.

Inscription

1. Validez avec vos distributeurs le lieu et date des animations
2. Rendez vous sur la plateforme dédiée <https://bordeauxavoscotes.bordeaux.com>.
Vous devrez lors de votre inscription renseigner le ou les forfait(s) souhaité(s), préciser le nom de votre société, le groupe organique (en l'occurrence Bordeaux & Bordeaux Supérieur).

Modalités de remboursement des forfaits

Pour bénéficier du remboursement, vous devrez adresser avant le 13 janvier 2021 par email à louisa.hamdi@planete-bordeaux.fr, l'[attestation de participation](#) signée par l'établissement.

Vous serez remboursé au printemps 2021.

Comment bien réussir son animation ?

1. Une fois que nous aurons validé votre participation à « Bordeaux à vos côtés », nous vous recommandons :
 - De confirmer votre animation/votre venue au(x) point(s) de vente.
 - De décider avec votre distributeurs quels seront les vins qui serviront à l'animation, négocier le volume de commande, fixer clairement les horaires, prévoir qui fournit le matériel de dégustation, ...
 - Prendre des photos lors des animations, ceci nous permettra de relayer l'événement sur nos réseaux sociaux.
2. **Formez-vous avec l'École du Vin de Bordeaux**
Plusieurs formations sont à votre disposition sur l'application mobile Oenobordeaux, développée par l'École du Vin de Bordeaux (pour une recommandation clients réussie, les fondamentaux, immersion AOC et développement durable).
3. **Incitez le point de vente à communiquer auprès de sa base de données clients**
Début septembre, un kit de communication digitale « Bordeaux à vos côtés » vous sera adressé. Il contiendra notamment exemple de post pour les réseaux sociaux (texte, photos et hashtags) à relayer sur vos comptes Instagram et Facebook et à transmettre à vos clients.